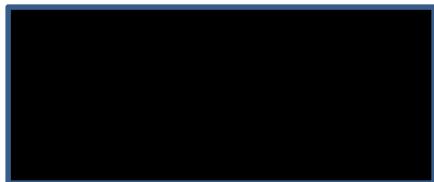


Le 20 mai 2020

PAR COURRIEL



Karine Charest

Directrice – Affaires corporatives,
juridiques et gouvernance
Édifice Jean-Lesage
21^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2020-0118

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 4 mars 2020 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... les permis, décrets et autres autorisations gouvernementales, émises entre 1965 et 1980, en vertu desquels la ligne de transmission illustrée ci-joint a été construite. Précisément, il s'agit de la ligne de transmission qui débute au Nord à la frontière de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, passe par le poste Montagnais et le poste Micoua, puis descend vers le Sud jusqu'à Sept-Îles. »

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joints les documents enregistrés au registre foncier concernant les lignes de transport d'énergie électrique 735 kV 7051 et 735 kV 7031.

Point X-Micoua, Point X-Manic

- Avis d'expropriation # 9400 enregistré le 22 octobre 1969
- Avis d'expropriation # 65808 enregistré le 31 octobre 1969
- Avis d'expropriation # 67144 enregistré le 4 mai 1970

Point X-Micoua – section Moisie-Micoua

- Avis d'expropriation # 67916 enregistré le 24 juillet 1970
- Avis d'abandon # 67917 enregistré le 24 juillet 1970

Point X-Micoua, Point X-Manicouagan

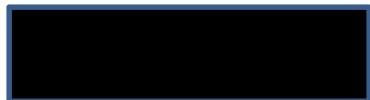
- Avis d'expropriation # 17969 enregistré le 5 juin 1973

Minicouagan-Micoua-Churchill

- Mise à la disposition # 25 enregistré le 28 octobre 1969
- Mise à la disposition 121T modifiée datée du 10 avril 2006

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Karine Charest

p. j.